



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 09/88/77/35/97
Mairie.anvin@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU MARDI 12 JUILLET 2022

Date de convocation : le Mardi 5 Juillet 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Mardi 12 Juillet 2022 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : PETIT Freddy

Absents excusés : DELATTRE Romain, OBOEUF Sylvie, DUPLOUY Céline

Absent représenté :

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Cathy DELALEAU est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Depuis le dernier conseil
- Délibération pour tarif garderie et restauration
- Délibération pour convention administrative avec Ternois Com
- Délibération pour subvention FARDA
- Situation des personnels
- Adaptation des horaires de mairie
- Point budgétaire et des travaux prévus
- Questions diverses
- Calendrier

Tarif de garderie – délibération 12 Juillet 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (11 voix) décide d'appliquer à compter du 1^{er} Septembre 2022 une augmentation de l'ensemble des tarifs.

Ils deviennent donc les suivants :

- Le matin : 1,50 Euros

- Le soir : 3,00 Euros

Tarif de cantine – délibération 12 Juillet 2022 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (11 voix) décide d'appliquer à compter du 1^{er} Septembre 2022 une augmentation de l'ensemble des tarifs.

Ils deviennent donc les suivants :

- Ticket primaire : 3,50 Euros
- Ticket adultes : 6,00 Euros

Définition des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Ternois et les communes membres dans le cadre de l'élaboration du PLUIHM – charte de Gouvernance – délibération du 12 Juillet 2022 :

Au vu des éléments donnés, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver la charte de gouvernance telle qu'annexée à la présente délibération.

Subvention FARDA – délibération du 12 Juillet 2022 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (11 voix pour) décide d'accepter la subvention FARDA du Conseil Départemental.

Prestation des service « assistante administrative » de la Communauté de Communes dans le cadre de la gestion des archives communales – délibération du 12 Juillet 2022 :

Entendu l'exposé de son Président, après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la mise en place d'une prestation de service « assistante administrative » dans le cadre de la gestion des archives communales proposées par la Communauté de Communes du Ternois et autorise le maire à signer la convention mise en place par la communauté de Communes du ternois.

La séance est levée à 21h00

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
/		